

p.B.22.52.Irak(Koweït).-GRU/BAC

Berne, le 27 décembre 1990

La crise du Golfe et
les pharmaceutiques

NOTE D'ENTRETIEN

Le soussigné a accueilli le 21.12.1990 M. Thomas PREISWERK (de Ciba-Geigy, mais s'exprimant également au nom de La Roche et de Sandoz), accompagné de M. Anton WENGER (de la Croix-Rouge Suisse). Pour résumer un entretien de plus d'une heure :

1. Suite à la libération de tous les otages suisses, les entreprises pharmaceutiques n'envisagent plus - contrairement au motif originel de cet entretien - de faire à l'Irak des dons en médicaments.
2. La discussion s'oriente, dès lors, sur l'exportation de médicaments sur une base strictement commerciale, telle qu'autorisée aux termes des Résolutions pertinentes de l'ONU et en conformité avec la liste dressée par la CEE.
3. Dans cette perspective, M. PREISWERK souligne que les autorités suisses devraient faire preuve de davantage de flexibilité afin de permettre aux pharmas suisses de soutenir la concurrence (Allemagne, France, Royaume-Uni). A cette fin, elles devraient notamment autoriser :
 - l'utilisation des avoirs irakiens bloqués en Suisse,
 - l'utilisation de lettres de crédit et autres valeurs irakiennes, détenues par les banques suisses en tant que paiement partiel de produits alimentaires et ma-

- 2 -

chines destinés à l'Irak (mais présentement interdits d'exportation),

- et le transfert de fonds irakiens - contrairement au boycott financier non applicable, selon les pharmas, à ce domaine - spécifiquement destinés au paiement de contrats de livraison de médicaments.

4. Bref, M. PREISWERK est d'avis que les assurances données par l'OFAEE dans son fax du 10 septembre 1990 ("... dass Zahlungen an Exporteure nicht in den Geltungsbereich der titelbezogenen Verordnung fallen") sont contredites par une pratique, excessivement restrictive, du système bancaire suisse.
5. Le soussigné a promis à M. PREISWERK de soumettre sa question ("Nos banques sont-elles bien au fait de la politique à appliquer en la matière ?") à l'analyse de l'OFAEE, pour examen et prise de position.



Francis Gruber
Chef a.i. de la CC

Copia : - JAC

- Membres de la CC

PFI 27. Dec. 1990 - 16